



consequence d un refus d héritage

Par **mamounad**, le **27/04/2013** à **13:45**

Je suis en train de régler seule la succession de mon père décédé il y a 3 mois .
Les démarches sont presque toutes terminées notamment la déclaration de succession aux impôts. Je réalise que sa situation financière laisse à ce jour plus de dettes que de positif.
Puis je encore refuser l héritage et si je le fais, ma fille de 18 ans devra elle assumer cette charge?
Je précise que je suis seule héritière et que je n ai pas fait appel à un notaire.
Merci de votre réponse
Cordialement

Par **youris**, le **27/04/2013** à **14:19**

bjr,
si vous n'avez fait aucun acte laissant supposer que vous avez accepté la succession (vider la maison ou récupérer des objets) vous pouvez renoncer à la succession et votre fille majeure doit le faire aussi.
ce sera une succession vacante si personne ne réclame la succession.
cdt

Par **mamounad**, le **27/04/2013** à **21:35**

Merci pour votre réponse rapide
Cdt